

SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202301_CR-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non supplés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaele, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Président propose, aux membres du Comité Syndical, d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 08/12/2022.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



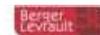
SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202302_CG2022-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202303CA2022-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Marc DOILLON, 2^{ème} vice-président, le Comité Syndical examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Total réalisé par chapitre des dépenses et des recettes de fonctionnement

Chapitre dépenses	Libellé dépenses	Montant budgétisé	Réalisé dépenses	Chapitre recette	Libellé recette	Montant budgétisé	Réalisé recette
Chapitre 011	Charges générales	2 683 320.00 €	2 531 705.03 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	10 500.00 €	45 297.32 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 015 510.00 €	1 264 851.24 €	Chapitre 042	Operations ordres	120 900.00 €	120 885.68 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	200 000.00 €	0.00 €	Chapitre 70	Produits de services	52 075.00 €	138 026.99 €
Chapitre 042	Operations ordres	458 800.00 €	412 684.28 €	Chapitre 75	Autre produit de gestion courante	60 000.00 €	100 116.96 €
Chapitre 65	Charges gestion courante	4 141 970.00 €	3 968 877.91 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 100.00 €	17 582.07 €
Chapitre 66	Charges financières	6 250.00 €	5 829.38 €	Chapitre 74	Dotations et participations	7 505 000.00 €	8 263 883.91 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	31 000.00 €	8 059.91 €	Total		7 751 575.00 €	8 685 792.93 €
Chapitre 68	Dotation provision semi budgétaire	31 000.00 €	29 215.00 €	R002	Excédent reporté	1 501 948 .99 €	
Total		8 567 850.00 €	8 221 222.75 €	Total		9 253 532.99 €	8 685 792.93 €

Total réalisé par chapitre des dépenses et des recettes d'investissement

Chapitre dépenses	Libellé dépenses	Montant budgétisé	Réalisé dépenses	Chapitre recettes	Libellé recettes	Montant budgétisé	Réalisé recettes
Chapitre 040	Opérations ordres	72 775.00 €	120 885.68 €	Chapitre 10	Dotations FCTVA	13 000.00 €	11 642.00 €
Chapitre 16	Remb emprunt	897 000.00 €	93 428.56 €	Chapitre 13	Sub investissement	895 000.00 €	358 112.00 €
Chapitre 20	Immo incorporelle	250 000.00 €	39 995.59 €	Chapitre 040	Operations ordres	458 800.00 €	412 684.28 €
Chapitre 21	Immo corporelles	1 453 000.00 €	1 165 164.39 €	R001	Excédent reporté	1 480.669.14 €	
Total		2 793 675.00 €	1 419 474.22 €	Total		2 847 469.14 €	782 438.28 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2022

Fonctionnement	Total	Investissement	Total
Dépenses	8 221 222.75 €	Dépenses	1 419 474.22 €
Recettes	8 685 792.93 €	Recettes	782 438.28 €
Excédent de clôture	464 570.18 €	Excédent de clôture	-637 035.94 €
Excédent antérieur reporté	1 501 948.99 €	Excédent antérieur reporté	1 480 669.14 €
Total des recettes	1 966 519.17 €	Total des recettes	843 633.20 €

Etat de la dette exercice 2022

Organisme prêteur	Numéro emprunt	Date de signature	Date du premier remboursement	Montant	Taux d'intérêt	Niveau de taux	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement
Banque Populaire	8871250	29/01/2021	28/02/2022	500 000.00 €	Fixe	0.41	Trimestrielle	Constant
Banque Populaire	8871249	29/01/2021	28/02/2022	800 000.00 €	Fixe	0.39	Trimestrielle	Constant
Caisse d'Epargne	9006955	24/04/2013	25/06/2013	220 000.00 €	Fixe	4.57	Annuelle	Constant

Organisme prêteur	Emprunt	Montant	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle en année	Annuité de l'exercice 2022	
					Capital	Intérêt
Banque Populaire	Bio déchets	500 000.00 €	428 571.44 €	7	71 428.56 €	1 994.94 €
Banque Populaire	Prêt relais bio déchets	800 000.00 €	800 000.00 €	2	0.00 €	3 203.34 €
Caisse d'Epargne	9006955	220 000.00 €	0.00 €	0	22 000.00 €	1 005.40 €
		1 520 000.00 €	1 300 000.00 €		93 428.56 €	6 203.68 €

Etat du personnel au 31/12/2022

Personnel titulaire :

Grades	Catégories	Emplois budgétaires		
		Emplois permanent à TC	Emplois permanent à TNC	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		6		6
Adjoint administratif	C	3		3
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1		1
Rédacteur	B	2		2
FILIERE TECHNIQUE		12		12
Technicien	B	1		1
Adjoint technique	C	6		6
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1		1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3		3
Agent de maîtrise principal	C	1		1
TOTAL GENERAL		18		18

Personnel non titulaire :

Agents occupant un emploi non permanent 16 agents dont 2 TNC	Catégories	Secteur	Rémunération	Fondement du CDD	Nature du CDD
Chauffeur BOM x4	C	Collecte	60 822.08 €	Accroissement activité	
Agent de collecte x3	C	Collecte	48 384.85 €	Accroissement activité	
Agent de collecte x4	C	Collecte	91 546.91 €	Autre	Contrat aidé
Agent technique - lavage désinfection PAV x1	C	Collecte	4 607.21 €	Accroissement activité	
Agent entretien et charge permanence Corbenay x1	C	Technique	11 202.47 €	Vacance temporaire d'emploi	
Gestionnaire de redevance et assistant com x1	C	Adm	14 558.50 €	Accroissement activité	
Gestionnaire de redevance x1	C	Adm	17 619.02 €	Vacance temporaire d'emploi	
Assistante comptable x1	C	Adm	2 086.72 €	Accroissement activité	
TOTAL GENERAL	16		250 827.76 €		

Hors la présence de Monsieur Éric MASOYÉ, Président, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2022.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202304BP2023-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Après le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 08/12/2022, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif suivant :

Budget prévisionnel 2023 – fonctionnement

Chapitre dépenses	Libellé dépenses	Budgétisé dépenses	Chapitre recette	Libellé recette	Budgétisé recettes
Chapitre 011	Charges générales	2 862 510.00 €	Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	1 966 500.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 391 175.00 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	20 200.00 €
Chapitre 042	Operations ordres	713 172.00 €	Chapitre 042	Operations ordres	203 500.00 €
Chapitre 65	Charges gestion courante	4 304 000.00 €	Chapitre 70	Produits de services	75 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	4 800.00 €	Chapitre 74	Dotations et participations	7 695 407.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	30 000.00 €	Chapitre 75	Autre produit de gestion courante	55 000.00 €
Chapitre 68	Dotation provision semi budgétaire	30 000.00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
Total		9 335 657.00 €	Total		10 016 607.00 €

Budget prévisionnel 2023 -investissement

Chapitre dépenses	Libellé dépenses	Budgétisé dépenses	Chapitre recettes	Libellé recettes	Budgétisé recettes
			Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	843 600.00 €
Chapitre 040	Opérations ordres	203 500.00 €	Chapitre 10	Dotations FCTVA	14 000.00 €
Chapitre 16	Remb emprunt	872 000.00 €	Chapitre 13	Sub investissement	810 000.00 €
Chapitre 20	Immo incorporelle	250 000.00 €	Chapitre 16	Emprunt	900 000.00 €
Chapitre 21	Immo corporelles	1 905 000.00 €	Chapitre 040	Operations ordres	713 172.00 €
Total		3 230 500.00 €	Total		3 280 772.00 €

Etat de la dette exercice 2023

Organisme prêteur	Numéro emprunt	Date de signature	Date du premier remboursement	Montant	Taux d'intérêt	Niveau de taux	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement
Banque Populaire	8871250	29/01/2021	28/02/2022	500 000.00 €	Fixe	0.41	Trimestrielle	Constant
Banque Populaire	8871249	29/01/2021	28/02/2022	800 000.00 €	Fixe	0.39	Trimestrielle	Constant

Organisme prêteur	Emprunt	Montant	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle en année	Annuité de l'exercice 2023	
					Capital	Intérêt
Banque Populaire	Bio déchets	500 000.00 €	428 571.44 €	6	71 428.56 €	1 647.33 €
Banque Populaire	Prêt relais Bio déchets	800 000.00 €	800 000.00 €	1	800 000.00 €	3 120.00 €
Total			1 322 000.00 €		871 428.56 €	4 767.33 €



Etat du personnel au 01/01/2023

Personnel titulaire :

Grades	Catégories	Emplois budgétaires		
		Emplois permanent à TC	Emplois permanent à TNC	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE + 1		7		7
Adjoint administratif	C	4		4
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1		1
Rédacteur	B	2		2
FILIERE TECHNIQUE + 4		16		16
Technicien	B	1		1
Adjoint technique	C	10		10
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1		1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3		3
Agent de maîtrise principal	C	1		1
TOTAL GENERAL		23		23

Personnel non titulaire :

Agents occupant un emploi non permanent 10 agents dont 2 TNC	Catégories	Secteur	Rémunération	Fondement du CDD	Nature du CDD
Chauffeur BOM x3	C	Collecte	87 249.76 €	Accroissement activité	
Agent de collecte x1	C	Collecte	25 072.58 €	Accroissement activité	
Agent de collecte x2	C	Collecte	51 002.90 €	Autre	Contrat aidé
Agent technique - lavage désinfection PAV x1	C	Collecte	27 101.52 €	Accroissement activité	
Agent entretien et permanence Corbenay x1	C	Technique	9 487.92 €	Vacance temporaire d'emploi	
Gestionnaire de redevance et assistant com x1	C	Adm	22 256.78 €	Accroissement activité	
Assistante comptable x1	C	Adm	2 086.72 €	Accroissement activité	
TOTAL GENERAL	10		224 258.18 €		

Après avoir entendu la présentation du budget primitif en fonctionnement comme en investissement au niveau des dépenses et des recettes, les membres du comité syndical votent le budget primitif 2023.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président, **Éric MASOYÉ**

SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202305_REGAMORT-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU RÉGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 06/07/2022 du Comité Syndical approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 08/12/2022 du Comité Syndical approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget ;

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. La commune ou le groupement bénéficiaire de la mise à disposition ou de l'affectation poursuit l'amortissement du bien selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles ;

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an ;

Considérant que le Comité peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2023 à compter de la mise en service du bien ;
- De fixer les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 comme prévu dans le règlement budgétaire et financier ;
- De déroger l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 2 000 € TTC ;
- D'autoriser le Président à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;
- D'habiliter le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Votes : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président, Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202306_NT_ADJTE-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

CRÉATION EMPLOIS NON PERMANENTS - AGENT TECHNIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place de la collecte du tri et des bio déchets sur l'ensemble du territoire ;

Monsieur le Président explique que ces agents assureront les fonctions d'agent technique polyvalent (agent de collecte, chauffeur, brigade du tri...) à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins du service.

Il précise que ces agents seront recrutés dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à :

-Recruter des agents contractuels, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 26/02/2023 au 25/02/2024 inclus.

-Précise que ces agents assureront les fonctions d'agent technique polyvalent (agent de collecte, chauffeur, brigade du tri) à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins du service.

Votes : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

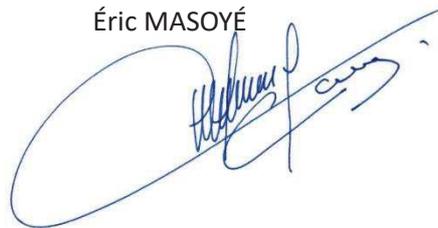
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202307_NT_ADJAD-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

CRÉATION EMPLOIS NON PERMANENTS -AGENT ADMINISTRATIF

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à la gestion administrative de la mise en place de la collecte du tri et des bio déchets sur l'ensemble du territoire ;

Monsieur le Président explique que ces agents assureront les fonctions d'agent administratif polyvalent (agent d'accueil, gestionnaire de redevance, assistant administratif...) à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins du service.

Il précise que ces agents seront recrutés dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à :

-Recruter des agents contractuels dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 26/02/2023 au 25/02/2024 inclus.

-Précise que ces agents assureront les fonctions d'agent administratif polyvalent (agent d'accueil, gestionnaire de redevance, assistant administratif...) à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins du service.

Votes : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202308_NT_CAE-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

CRÉATION EMPLOIS DANS CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE INSERTION

Monsieur le Président explique que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Il rappelle que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à recourir à ce dispositif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Recourir au dispositif du parcours emploi compétence ;
- Créer des emplois dans le cadre du parcours emploi compétences ;
- Signer les conventions et contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Votes : 58

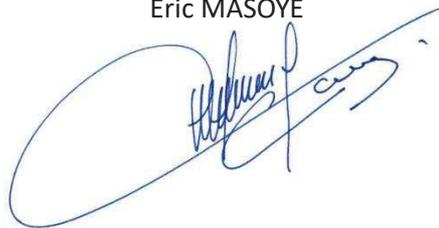
Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202309_INTERIM-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CDG 70

Considérant qu'en vertu de l'article L334-3 du code général de la fonction publique, les collectivités et les établissements publics ne peuvent avoir recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail que lorsque le Centre de gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement, dans les conditions fixées par l'article L452-44 du code général de la fonction publique.

Considérant que l'article L452-44 du code général de la fonction publique prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du code général de la fonction publique, par convention définissant notamment les modalités de financement du recours au service intérim.

Considérant que le CDG 70 a créé le service intérim pour proposer aux collectivités et aux établissements publics, par de la mise à disposition, du personnel de renfort ou de remplacement.

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Président, propose d'adhérer au service intérim mis en place par le CDG 70,

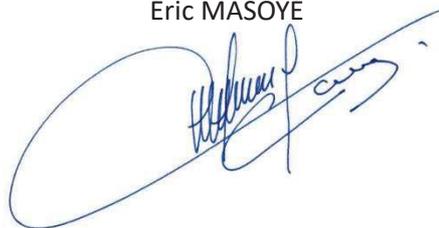
Après en avoir délibéré le Comité Syndical autoriser le Président :

- A signer la convention cadre d'adhésion au service intérim du CDG 70, ainsi que les documents y afférents,
- A faire appel, en fonction des nécessités de services, au service intérim du CDG 70,
- Dit que les dépenses nécessaires, liées aux mises à dispositions de personnel par le service intérim du CDG 70, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202310_TRIPUCES-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

PRET DE BACS DE TRI

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SICTOM propose un service de prêt de bacs de tri. Il explique qu'il peut être constaté des problèmes de qualité du tri lors de ces prêts.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de pucer les bacs de tri, uniquement de prêt, afin de pouvoir les identifier et les facturer dans les mêmes conditions qu'un bac d'OM en cas de refus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à :

- Pucer les bacs de tri, uniquement de prêt, afin de pouvoir les identifier ;
- De facturer dans les mêmes conditions qu'un bac d'OMr ces bacs de tri en cas de refus.

Votes : 58

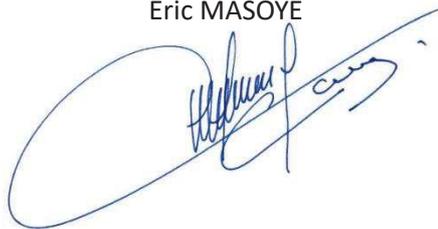
Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202311_NOUVEAUX-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET ACQUISITION

Monsieur le Président rappelle le DOB du 02/12/2022 dans lequel il est expliqué qu'avec la reprise de la collecte du tri en régie au 1^{er} janvier 2022, les locaux du SICTOM de Scey sur Saône sont trop petits.

Il rappelle que 3 solutions peuvent être envisagées : 2 constructions neuves et une réhabilitation de friche industrielle.

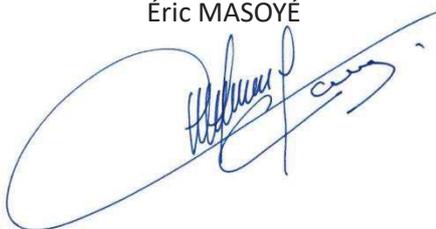
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président :

- A étudier les solutions possibles,
- A faire appel à un bureau d'étude pour la faisabilité des 3 projets envisagés,
- A prendre toutes les décisions nécessaires, pour faire avancer le projet.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ



SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 14 février 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 070-257001024-20230222-202312_LOCCHC-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 18 heures 00, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle des fêtes de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 50 délégués

Mme GARRET Claudine, M MENAUCOURT Thomas, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M NICOLLE Alain, M DUPLAIN Roland, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, M ROSSI Nicolas, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M SIMON Tony, M MOLLE Philippe, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, Mme HENRICOLAS Catherine, M BONJOUR Philippe, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M MEULE Maurice, M RACINE Philippe, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 8 délégués

M BAULEY Roland donne pouvoir à M NOLY Christian
Mme GROSJEAN Stéphanie donne pouvoir à M ROSSE Christophe
M BAILLY Laurent donne pouvoir à M PITOLLET Jean- Louis
Mme BEAUDOIN Magalie donne pouvoir à M MASOYE Eric
Mme DUPRÉ Marie-Pierre donne pouvoir à Mme PICARD Christine
M BERTIN Guy donne pouvoir à M PIERRE Nicolas
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc
M HORCHOLLE Benoit donne pouvoir à M MENAUCOURT Thomas

Etaient absents excusés : 6 délégués

M CHAUDOT Jean-Marie, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, Mme MIGNARD Evelyne, M CHAVECA Joseph, M FRANCHEQUIN Yannick.

Etaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaëlle, M GOUX André, M LIEUTET Serge, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M BILQUEZ Raymond, M MARCHAND Serge, M POULIN-LAGARDE Claude, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, M ROBERT René, M STANTINA Patrice, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.



OCCUPATION DES LOCAUX TECHNIQUES DE CORBENAY

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que depuis le 13 avril 2017 le SICTOM loue, à la Communauté de Communes de la Haute Comté, les locaux techniques situés Rue des Ballastières à CORBENAY.

Il précise que le bail arrive à échéance au 12 avril prochain.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes de la Haute Comté a rédigé une nouvelle convention d'occupation des locaux techniques pour une durée de 3 ans du 13/04/2023 au 12/04/2026 avec une redevance annuelle de 6 960 € ttc, révisée à la date d'anniversaire sur la base de l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention d'occupation des locaux techniques de CORBENAY appartenant à de la Communauté de Communes de la Haute Comté pour une durée de 3 ans.

Votes : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ